Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 24 AVRIL 2024

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeFi) sur le préavis 04-2024 relatif à une demande de crédit de **CHF 54'500.00 TTC** destiné à financer les travaux de rafraîchissement, de réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE située au Collège L'Oujon de Genolier.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2024 à Genolier, pour la séance de présentation du préavis 04/2024. Etaient présents MM Pierre Hofmann et Frédéric Guilloud, Membres du Codir, Mme Annick Kosel, Directrice générale, Mme Dominique Althaus, Secrétaire Générale et Directrice des finances de l'AISGE que nous remercions de leurs explications.

M. Deldon, Responsable des bâtiments, était également présent durant la présentation de ce préavis pour apporter ses explications sur les aspects techniques avec l'aide du plan qu'il a établi.

Les membres présents de la CoGeFi étaient Mme Nina Darricau (Givrins), Mme Noémie Dunand (Genolier), Mme Evelyne Vogel (Trélex) et M. Gabriel Galibourg (St-Cergue).

M. Denis Berger (Arzier-le-Muids) était excusé, retenu à une autre séance.

Historique

Une salle des maîtres bien aménagée, dans un espace qui se veut convivial, permettant un lieu de ressourcement ou d'échange entre collègues est indispensable. Le mobilier actuel a été installé en 2001 et un rafraîchissement des peintures serait également bienvenu. L'aménagement actuel des casiers, par exemple, est peu adéquat. L'équipement de la cuisine doit être amélioré afin de diminuer le temps d'attente lorsque l'on sait que la pause de midi est de 30 minutes pour prendre ses repas.

Une petite pièce attenante dans cet espace dédié aux enseignants, bénéficiera également des travaux prévus. Plus petite, son nouvel aménagement permettra, en cas de nécessité, de profiter d'un temps de ressourcement à l'écart de ses collègues.

Plusieurs offres ont été étudiées concernant les coûts de cet aménagement. Le Responsable des bâtiments M. Deldon, en raison de sa formation professionnelle, a pu apporter son expertise sur les

choix à effectuer. Les membres de la commission ont apprécié l'idée de conserver les casiers existants tout en les modulant différemment, de manière à créer un couloir permettant une certaine intimité vis-à-vis du reste de la salle.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accorder ce crédit de **CHF 54'500.- TTC** destiné au rafraîchissement et à l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE du Collège l'Oujon de Genolier et que le coût de ces travaux soit déduit du fonds de rénovation.

Trélex, le 12 avril 2024

Pour la Commission de Gestion et Finances

Gabriel Galibourg, président

Denis Berger

Noémie Dunand

Nina Darricau

Evelyne Vogel, rapporteur